

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 24/10/2022

ID : 033-213304850-20220929-DE_2222_09_08-DE



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absents</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, VOISIN.

Absentes excusées : Mesdames LOREAU, UGOLINI.
Madame LOREAU a donné pouvoir à Madame CANTIN.
Madame UGOLINI a donné pouvoir à Madame ROSSI

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2022.09.08

Objet : Création d'un poste d'agent administratif

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
VU le budget,
VU le tableau des emplois et des effectifs,

La Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : agent en charge des CNI / Passeports.

La Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent administratif à temps non complet *soit 24/35^{ème}* à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le 05 octobre 2022,


Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.